

**ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES DYNAMIQUES
ULTRAMARINES**

***Guadeloupe – Guyane – La Réunion – Martinique – Mayotte – Saint-
Pierre-et-Miquelon***

**Consultation pour l'évaluation *in itinere* des projets lauréats de
l'AAP OMBREE 3**

**SENSIBILISER, OUTILLER ET FORMER LES ENTREPRISES ET LES
COLLECTIVITÉS POUR DES BÂTIMENTS ULTRAMARINS ÉCONOMES
EN ÉNERGIE ET BAS CARBONE**

Table des matières

1.	Contexte et enjeux.....	3
1.1	Une nouvelle session du programme OMBREE	3
1.2	Présentation de l'appel à projets et de l'incubateur	4
2.	Objet de la mission	4
3.	Détails des missions et livrables attendus.....	5
3.1	Présentation de la démarche d'évaluation durant l'incubation	5
3.2	Suivi des projets	5
3.3	Evaluation in itinere des projets	6
3.4	Adaptation de la trame de la grille d'évaluation	6
4.	Réponse à la consultation - modalités pratiques.....	7
4.1	Candidats.....	7
4.2	Commanditaire	7
4.3	Présentation de la candidature	7
4.4	Critères de sélection	7

1. Contexte et enjeux

1.1 Une nouvelle session du programme OMBREE

Depuis le début du programme OMBREE en 2020, le contexte ultramarin a évolué à l'aune des crises successives. Les objectifs ambitieux du Grenelle de l'environnement pour les DOM, réaffirmés par la Loi transition énergétique pour une croissance verte restent les mêmes pour une échéance qui approche (2030). Des efforts importants sur l'ensemble des territoires ultramarins ont conduit à des résultats significatifs. Face aux urgences actuelles, ces progrès en partie dus au travail des comités MDE, doivent se poursuivre et s'amplifier. C'est l'ambition de la nouvelle et troisième session du programme OMBREE, qui démarrera en septembre 2026 pour se finir en juin 2030.

Les précédents appels à projets OMBREE ont œuvré pour accroître la connaissance sur les modes constructifs adaptés aux contextes ultramarins et favoriser les échanges d'informations et de compétences sur la construction économe en énergie entre les outre-mer. Il a également permis de consolider un réseau inter-outre-mer pour fédérer l'expertise et diffuser les études et les recherches entre territoires ultramarins. C'est en s'appuyant sur ces premières actions que le nouvel appel à projet a l'ambition d'aller plus loin en faisant émerger des solutions aux défis actuels liés à l'augmentation du coût de l'énergie et la nécessité d'aller vers une société décarbonée et plus inclusive.

Les objectifs opérationnels du programme OMBREE sont les suivants :

- Accompagner la production locale d'outils pratiques en faveur de la construction durable en Outre-mer à travers un Appel à Projets (AAP),
- Valoriser les ressources ultramarines disponibles ;
- Outiller et sensibiliser les entreprises, les gestionnaires de bâtiments et les ménages ;
- Mobiliser des acteurs proches du terrain ;
- Proposer des passerelles de partage inter-outre-mer afin d'enrichir les expériences et les connaissances de chacun.

Le programme met notamment à disposition des acteurs ultramarins la plateforme numérique, développée sous « marque blanche », PERGOLA (Plateforme d'Échange de Ressource Gérée par les Outre-mer en Libre Accès). Cette plateforme valorise l'ensemble des ressources disponibles en lien avec le bâtiment durable en territoires ultramarins.

Par ailleurs, des tutoriels vidéo et des ressources pédagogiques seront produits pour outiller et sensibiliser les acteurs ultramarins (entreprises, gestionnaires de bâtiments, ménages...). Ces nouvelles ressources serviront de supports à l'organisation d'ateliers de sensibilisation.

1.2 Présentation de l'appel à projets et de l'incubateur

L'une des actions phare du programme vise à ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES DYNAMIQUES ULTRAMARINES à travers un appel à projets. Dans le cadre d'OMBREE 3, 14 projets lauréats seront retenus.

L'une des particularités de l'AAP OMBREE repose sur l'incubateur de projets, déjà présent dans les appels à projets précédents. L'objectif de cet incubateur est d'assurer la solidité des projets retenus et de pouvoir, in fine, valider un soutien financier aux projets présélectionnés.

Cet accompagnement se fera sur des aspects techniques (pertinence, viabilité à plus ou moins long terme, impact...), mais également sur des aspects plus administratifs (recherche de financement, organisation du reporting financier, valorisation, recrutement...).

Les projets sélectionnés à l'issue de la phase d'incubation seront déployés sur une durée maximale de 26 mois. Le suivi technique, administratif, et financier des aides allouées sera assuré par l'AQC.

Au-delà de ce suivi, une présentation croisée des projets sera organisée par le prestataire en charge de l'animation de l'incubateur.

Une évaluation de l'efficacité de l'ensemble des projets sera réalisée, via une grille d'auto-évaluation. Celle-ci permettra de mesurer l'impact des projets à l'issue de leur réalisation. Les critères d'évaluation qui seront proposés aux candidats seront d'ordres qualitatifs et quantitatifs.

Cette évaluation aura aussi pour but de valoriser les retours d'expériences des différents porteurs.

Les missions d'animation et d'évaluation seront assurées par l'AQC, qui s'appuiera sur des prestataires pour l'accompagnement lors de l'incubation et l'évaluation des projets dans leur phase de déploiement.

2. Objet de la mission

La présente consultation a pour objet la désignation d'un prestataire pour une mission d'évaluation *in itinere* des 14 projets lauréats du programme OMBREE 3. La grille d'évaluation est proposée en annexe, à télécharger sur [ici](#).

Il est attendu du prestataire d'évaluer tout au long du déploiement, l'ensemble des projets sélectionnés, et de s'assurer de la tenue de leurs objectifs. Le prestataire devra également échanger régulièrement avec l'AQC pour lui faire part de l'avancée des projets et d'alerter sur les éventuels difficultés ou retards rencontrés par les projets.

L'intervention du prestataire se décline sur quatre axes :

- Présenter la démarche d'évaluation et ses objectifs durant l'incubation,
- Prendre connaissance et adapter éventuellement la grille d'évaluation proposée,
- Suivre et évaluer les projets durant toute la phase de déploiement,
- Restituer les résultats de l'évaluation.

3. Détails des missions et livrables attendus

3.1 Présentation de la démarche d'évaluation durant l'incubation

Des retours d'expérience des programmes OMBREE 1 et OMBREE 2, il est apparu que la démarche d'évaluation était mieux comprise et mieux intégrée par les lauréats dans leur offre finale, si elle était présentée en amont de la phase de déploiement.

C'est pourquoi le prestataire aura pour mission d'organiser, en lien avec le prestataire en charge de l'animation de l'incubateur, une présentation de la démarche d'évaluation dès l'incubation. Cette présentation reviendra sur les objectifs de l'évaluation, sur les modalités d'évaluation et sur l'importance de cette dernière tout au long du programme.

Livrables :

- Réunion en visio
- Support de la réunion (format ppt ou équivalent)

3.2 Suivi des projets

Le prestataire aura la charge d'organiser et de conduire les entretiens avec chaque porteur de projet. Six entretiens par projet devront être répartis sur toute la durée du programme.

Le premier entretien visera à sélectionner les indicateurs et à individualiser la grille d'évaluation en fonction de chaque projet. Les lauréats devront ainsi choisir les critères sur lesquels ils souhaitent être évalués. Des entretiens de reporting seront également à prévoir pour connaître l'avancement de chaque projet. Enfin, au cours du déploiement, un entretien sera consacré à l'ajustement des indicateurs et des objectifs selon le déroulé du projet.

Livrables :

- Calendrier des vagues d'entretien, qui tient compte de la date de démarrage des projets, liée à la durée de l'incubation (courte ou longue)
- Grilles d'évaluation individualisées pour chaque projet, à l'issue du premier entretien
- Compte-rendu pour chaque projet à l'issue des vagues d'entretien, sous la forme de fiche synthétique contextualisée, à envoyer à l'AQC. Le cas échéant, ces comptes-rendus incluront la grille d'évaluation individualisée et mise à jour.

- Organisation d'un entretien avec l'AQC, à l'issue de chaque vague d'entretien, pour faire le bilan et alerter sur les éventuels points de vigilance que le prestataire pourrait avoir relevés
- Présentation, à la fin de la période de déploiement, des résultats des différents projets lors de la réunion de clôture du programme avec le jury

3.3 Evaluation in itinere des projets

A partir des entretiens réalisés et des données recueillies à cette occasion, le prestataire met à jour le taux d'avancement des projets. Il analyse également la performance des projets selon les grilles d'évaluation individualisées et il calcule un score pour chacune des trois dimensions et des sous-dimensions. Ces scores servent de base à la construction de diagrammes radar. Une méthode de calcul pourra être proposée par l'AQC au démarrage de la mission.

Ces éléments seront intégrés aux comptes-rendus formalisés après chaque entretien avec les lauréats.

Livrables :

- Taux d'avancement et score de chaque projet
- Analyse de la performance à partir des grilles d'évaluation individualisées

3.4 Adaptation de la trame de la grille d'évaluation

La grille d'évaluation (téléchargeable [ici](#)) existe depuis le programme OMBREE 1 et a évolué au cours de ces programmes pour aboutir à une forme finalisée et opérationnelle. La grille se décline sur trois axes, eux-mêmes déclinés en plusieurs indicateurs :

- Efficacité/efficience du projet
- Pérennité du projet
- Pertinence du projet.

Au total, on compte 17 indicateurs.

Il est attendu du prestataire un regard critique et constructif sur le contenu de la grille. S'il le juge utile, le prestataire peut proposer à l'AQC des axes d'amélioration, des commentaires ou des modifications à la marge de cette trame, afin qu'elle soit la plus pertinente possible pour procéder à l'évaluation des projets lauréats.

Livrables :

- Proposition détaillée et justifiée des modifications envisagées
- Le cas échéant, trame de la grille d'évaluation modifiée

4. Réponse à la consultation - modalités pratiques

4.1 Candidats

Les réponses à cette consultation doivent venir de cabinets de conseil indépendants, ayant l'habitude de travailler sur les thématiques ultramarines.

La réponse à cette consultation empêche la candidature à l'appel à projets OMBREE 3 ainsi qu'à la consultation relative à l'animation de l'incubateur.

4.2 Commanditaire

L'AQC, en tant que porteur du projet OMBREE, est commanditaire de cette prestation. L'AQC désignera au lancement de la mission, un chef de projet, chargé de le représenter auprès du missionné. Il sera responsable de la gestion technique, administrative et financière de la mission confiée au prestataire, ainsi que la vérification de la qualité de la prestation.

Contact :

Hélène Haller – Chef de projet OMBREE

Email : h.haller@qualiteconstruction.com

En copie : Aurélien Lopes – Délégué Outre-mer

Email : a.lopes@qualiteconstruction.com

4.3 Présentation de la candidature

La réponse à la consultation doit être déposée sur le site du programme OMBREE avant le 4 septembre 2026, via [ce lien](#).

Le dossier devra contenir une proposition d'accompagnement aux porteurs de projets de l'incubateur OMBREE 3 incluant :

- La présentation des travaux précédemment réalisés et/ou de références similaires,
- Une présentation de l'équipe mobilisée sur cette mission,
- L'annexe financière à télécharger [ici](#).

Il sera apprécié que l'annexe financière indique également le coût unitaire de la prestation pour un projet supplémentaire.

4.4 Critères de sélection

Les candidatures seront appréciées par l'AQC au regard des propositions d'action présentées (30%), ainsi que des références (30%), des capacités et compétences (20%) et du montant de la prestation proposée (20%).